

Réponse à l'interpellation de Mme Diana NIKOLIC

Objet : Solutions structurelles à apporter au développement de nouvelles formes de violence.

Madame la Cheffe de groupe,

M. Le Chef de corps et moi-même avons effectivement reçu la visite de Mme la Ministre de l'Intérieur ce jeudi 18 mars.

Nous avons ensemble fait le constat que de nouvelles formes de manifestations voient le jour.

Là où, lors des manifestations plus traditionnelles, une concertation a généralement lieu au préalable entre l'organisateur et la police, cela n'est pas le cas lors de ces nouvelles formes de manifestation.

Ces dernières n'ont ni leader ni personne de contact et les participantes et participants sont mobilisés par le biais des réseaux sociaux. En conséquence, il est souvent difficile pour la police de pouvoir évaluer tous les risques.

En outre, et c'est ce qui s'est passé le samedi 13 mars, des groupes n'ayant aucun lien avec la manifestation initiale viennent s'y greffer, leur seule intention étant de commettre des actes violents et causer des dégâts. Et ici, comme ailleurs en Europe, d'attaquer la Police.

Pour faire face à ces nouvelles formes de manifestation, la ministre de l'Intérieur a créé un groupe de travail visant à développer une nouvelle approche policière. Le groupe de travail a été lancé en février et codirigé par la Police Fédérale et la zone de Police Bruxelles Capitale Ixelles.

L'objectif de ce groupe de travail est d'analyser la préparation et l'approche policière de ces nouvelles formes de protestation et, si nécessaire, de les adapter. Cela concerne tant la collecte d'informations - en ce compris le monitoring des médias sociaux - et l'analyse des risques, que la formation des policiers.

Au vu des évènements récents qui se sont produits à Liège, la ministre souhaite étendre la participation à ce groupe de travail aux autres zones de police locale qui sont régulièrement confrontées à des manifestations de grande ampleur : Liège, Charleroi, Gand et Anvers.

En ce qui concerne le soutien aux commerçants impactés, vous verrez que notre ordre du jour contient une convention avec l'assureur Ethias, afin que celui-ci puisse prendre en charge les dommages subis et non couverts par les assurances des commerçants.

Pour le reste, le Collège a déjà adopté un premier plan de relance et des réunions sont prévues cette semaine pour finaliser un volet complémentaire.